



Votez non au projet de loi Duplomb concernant la réautorisation des néonicotinoïdes

Pour consolider la souveraineté alimentaire de la France
Garantissons les productions en protégeant les abeilles et les autres pollinisateurs

**En votant NON, vous protégerez aussi la qualité des eaux, la santé humaine
et une agriculture durable**

Mesdames, Messieurs les Députés,

Le Syndicat national d'apiculture (SNA) qui rassemble plus de 24500 apiculteurs de France, s'adresse à vous aujourd'hui avec une vive inquiétude concernant la proposition de loi visant à réautoriser certains néonicotinoïdes en France.

Nous comprenons les défis auxquels sont confrontés les agriculteurs, mais nous sommes convaincus que la réintroduction de ces pesticides représente une menace inacceptable pour nos abeilles, la biodiversité et l'avenir d'une agriculture durable.

Vous ne pouvez pas voter une loi qui va autoriser une branche agricole à « détruire légalement » le cheptel de production des apiculteurs.

Vous ne pouvez pas voter une loi pour protéger une filière agricole au détriment d'une autre. Ce serait bafouer, les fondements de la République : Liberté - Egalité - Fraternité

Voteriez-vous pour l'autorisation d'usage d'un pesticide qui ferait périr le troupeau d'un éleveur pour garantir un meilleur rendement d'une parcelle agricole voisine ?

La réponse est non !

Nous vous demandons d'appliquer le même raisonnement vis-à-vis du cheptel apicole français qui a déjà tant souffert, il y a 25 ans avec les premiers néonicotinoïdes aujourd'hui interdits.

Vous devez vous opposer au projet de loi Duplomb car :

Les néonicotinoïdes tuent les abeilles : Contrairement à ce qui est parfois avancé, les néonicotinoïdes, y compris l'acétamipride, le sulfoxaflor et le flupyradifurone, sont bien toxiques pour les abeilles et les autres pollinisateurs. Rien d'étonnant qu'un insecticide tue des insectes. De nombreuses études scientifiques françaises et internationales le prouvent.

L'actuelle interdiction n'avait pas été décidée au « doigt mouillé » mais bien **à la lumière des conclusions des milliers d'études scientifiques** qui ont été analysées par la Task force internationale, un comité d'expertise composé d'une trentaine de scientifiques dont la conclusion sur la toxicité des néonicotinoïdes avait été sans appel.

Les sénateurs qui ont majoritairement voté en faveur de cette loi **ignorent-ils à ce point la dangerosité de cette famille de pesticides** dont le niveau de toxicité est 10 000 fois supérieur au DDT qui est interdit depuis des dizaines d'années ?

Ce n'est pas une "surtransposition" injustifiée : **L'interdiction de ces substances en France repose sur des preuves scientifiques solides** concernant leur impact négatif sur l'environnement, la biodiversité, les pollinisateurs sauvages, la qualité des eaux et la santé humaine, sur lesquelles s'étaient appuyées les autorités pour prononcer cette interdiction.

Des alternatives aux néonicotinoïdes existent et il est crucial de mettre en balance l'impact économique des coûts environnementaux et sanitaires désastreux de ces pesticides.

Réautoriser les néonicotinoïdes serait un nouveau recul en matière de sécurité sanitaire et environnementale et enverrait un signal négatif à l'ensemble de la société, qui aspire à une agriculture plus respectueuse de l'environnement et de la santé humaine.

Il ne se passe plus une semaine sans que soit dénoncée **la non-potabilité de l'eau distribuée par le service d'eau public** qui se trouve **polluée par les matières actives des pesticides**.

En réautorisant ces produits vous aurez la responsabilité des conséquences sur :

- **Le déclin des populations d'abeilles** et de tous les autres insectes pollinisateurs qui sont les **partenaires des agriculteurs** :

Rappel : les néonicotinoïdes perturbent le sens de l'orientation des abeilles, ce qui les empêche de revenir à la ruche et elles meurent d'épuisement.

Ils réduisent les défenses immunitaires des abeilles ce qui les rend plus vulnérables aux maladies et aux autres menaces, contribuant à leur déclin.

- **La disparition des abeilles et des autres pollinisateurs** avec des **conséquences désastreuses sur la pollinisation**, donc sur les rendements et la qualité des productions agricoles. **Les insectes pollinisateurs assurent un service écosystémique** essentiel à notre sécurité alimentaire, qui est **évalué à plusieurs milliards d'euros**.

- Une **pollution généralisée des eaux** de surface et des nappes phréatiques

- Des risques accrus pour la santé humaine : Des études récentes ont mis en évidence les risques des néonicotinoïdes pour la santé humaine, notamment en ce qui concerne le développement de pathologies neurologiques.

Nos demandes :

- **Votez contre la réautorisation des néonicotinoïdes.**

- Soutenez la recherche et le développement d'alternatives durables aux pesticides.

- Renforcez les contrôles aux frontières pour lutter contre l'importation de produits ne respectant pas nos normes environnementales et sanitaires.

- Œuvrez pour une interdiction totale des néonicotinoïdes au niveau européen.

Nous sommes convaincus qu'il est possible de concilier les impératifs économiques de l'agriculture avec la protection de l'environnement et de la santé humaine. La réautorisation des néonicotinoïdes serait un grave pas en arrière avec des conséquences graves immédiates ainsi que pour les générations futures. Nous vous appelons solennellement à faire le choix de l'avenir en votant contre cette proposition de loi.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Députés, l'expression de notre haute considération.

Frank Alétru

Président

Contact : frank.aletru@snapiculture.fr

Le 20 février 2025